

Bruxelles en mouvements



Cambridge : un processus de participation des habitants permet la concrétisation de projets de mobilité durable.

LA PARTICIPATION À TOUTES LES SAUCES... **Comment réussir la mayonnaise bruxelloise ?**

Comment impliquer davantage acteurs, usagers et habitants dans un projet de mobilité ?

Durant le mois d'avril, quelques membres de l'équipe d'Inter-Environnement ont joué les envoyés spéciaux, à la découverte de « recettes » participatives menées à l'étranger...

Suite en page 2 ➔

dans ce numéro

- P.5 > Une écluse à bus vivante pour le plan de mobilité ! Malibrans aux soins intensifs
- P.6 > La demande de bureaux se tassera demain
- P.7 > Incendies : sonner l'alarme
- P.8 > Sauvegarde et existence durable de la cité d'artistes Mollen
- P.9 > Remue-ménage rue des Vierges
- P.10 > Un livre blanc pour la ville
- P.12 > Editorial – La participation sous toutes ses formes

**@ Plus d'infos:
www.ieb.be**

La participation à toutes les sauces... Comment

Inter-Environnement Bruxelles, le BRAL et la STIB collaborent depuis janvier 2005 au développement d'une démarche, d'un scénario « *participatif* », à appliquer aux projets significatifs d'investissement STIB sur lignes ferrées (projets de nouvelles lignes ou prolongements de lignes de tram ou de métro, projets d'amélioration de la vitesse commerciale...). Cette démarche vise à inclure les citoyens, habitant près des lignes concernées ou utilisateurs, aux différentes étapes de l'élaboration du projet, de manière à permettre une meilleure insertion des transports publics en milieu urbain et l'amélioration de la qualité de vie en ville.

A la recherche de processus mis en œuvre avec succès dans le domaine de la mobilité, nous nous sommes rendus successivement à Londres, Cambridge, Bâle et Strasbourg.

Sur place, nous avons rencontré les différents acteurs impliqués dans le processus et « *enquêté* » sur les moyens utilisés.

Londres Balade au fil des pistes cyclables

Le Maire de Londres a récemment élaboré un plan d'action cycliste prévoyant la création de 900 km de pistes cyclables dans la capitale. L'un des outils mis en œuvre depuis un an par le « *Camden Consultancy Service* » (un service de consultance dépendant des autorités publiques), pour boucler cet objectif est le CRISP (Cycle Routes Implementation Stakeholders Participation). Il s'agit d'un processus permettant d'impliquer les différents acteurs dans la création de nouvelles routes cyclables, afin d'obtenir un soutien au projet et d'améliorer sa qualité.



Londres : la participation des habitants à l'aménagement de pistes cyclables garantit le soutien au projet et en améliore la qualité.

Le CRISP se déroule en 4 étapes.

1 La récolte d'information via l'envoi de questionnaires aux écoles, associations, habitants du quartier, communes.

2 Le CRIM (Cycle Route Implementation Meeting) : une promenade de reconnaissance à pied ou à vélo, du circuit de route cyclable potentielle, impliquant des représentants de la commune, des représentants des associations cyclistes locales et nationales, des représentants des transports publics, des automobilistes, résidents... Toutes les remarques et idées issues de cette promenade sont reprises dans un rapport.

3 La préparation et publication du rapport. Les plans de la route cycliste sont souvent dessinés avant de commencer le processus, mais de larges possibilités de modifications existent (ajout de sas...). Les rapport et plan modifiés sont envoyés à l'ensemble des participants, pour réaction.

4 Le rapport final qui servira à implémenter la route cyclable.

Le feed-back de cet exercice de « *reconnaissance sur le terrain* » est très bon : meilleur rapport avec l'ensemble des acteurs, projets de qualité...

Cambridge ou la technique de « l'entonnoir »

Depuis 1997, la ville de Cambridge se dote d'un plan de circulation ambitieux : le « *Cambridge Core Traffic Scheme* ». Les autorités ont pris, dans le cadre de ce plan, différentes mesures allant de la piétonisation de certaines artères, de la fermeture de rues, de la création de bandes bus... Chaque projet spécifique a donné lieu à une procédure de consultation.

Un exemple de procédure menée actuellement à Cambridge concerne un projet de nouvelle route bus en site propre. Les habitants et autres acteurs ont, dans ce cadre, été motivés à donner leur avis tronçon par tronçon. L'administration réalisera les tronçons qui reçoivent l'accord de la population, ainsi un désaccord sur un point n'entraîne pas la chute de l'ensemble du projet.

Les procédures de consultation, à Cambridge, fonctionnent à la manière d'un entonnoir : suite à une vaste communication et information au début du projet, les gens s'inscrivent pour participer à différents workshops. Les personnes volontaires sont contactées pour des réunions plus approfondies et ainsi de suite... Parallèlement à ces groupes de travail, des questionnaires sont soumis à la population aux différentes phases du projet. Lorsqu'une phase de la concertation est clôturée, il n'est pas possible de « *revenir dessus* » ou sur les principes qui ont été décidés. Ceci évite la remise en cause continue des principes de départ (moins de voitures, amélioration des transports publics...).

L'idée centrale de la procédure : créer des « *supporters* » aux projets (fermeture de rue, zone 30...). On part de l'idée qu'il « *faut faire quelque chose* ». Le statu quo est présenté

réussir la mayonnaise bruxelloise ?

comme une option non envisageable. Il s'agit donc d'obtenir un consensus sur la nécessité du changement, de trouver ensuite différents moyens et options pour y parvenir, d'effectuer un choix entre ces options puis, en définitive, définir les détails de l'option choisie.

Le City Council tente au maximum de permettre aux gens de visualiser les résultats des différentes options qu'il leur soumet. A cet égard, l'administration a développé un programme informatique de « simulation » des flux. Le succès d'une concertation dépend donc du respect de cette règle: « se fixer des objectifs concrets et visualiser ce qu'ils entraînent ». L'administration insiste également sur l'importance du feedback vers les habitants: montrer comment les objectifs ont été rencontrés (statistiques concernant la pollution de l'air par exemple).



Cambridge: ce dispositif original réserve le passage aux cyclistes et aux transports en commun.

Strasbourg Des « communicateurs » stratégiques

Pour mener à bien les projets mobilité, la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) fait appel à la concertation à tous les stades des projets.

Cette concertation poursuit trois objectifs principaux: informer les habitants, les convaincre de la « nécessité » du projet et les faire participer à l'adaptation ou à l'affinement du tracé du tramway. Ce processus va au-delà des exigences fixées par la loi en France dans le code de l'urbanisme en matière de concertation préalable obligatoire concernant les grands travaux d'infrastructure.

Pour chaque nouvelle ligne de tram, depuis la concertation pour la pre-

mière ligne (A) en 1994, la procédure est la suivante... La CUS rédige l'appel d'offres avec le service « tram » et la cellule communication suit le projet dans son volet communication. Un cahier des charges est dressé pour définir le travail de l'agence de publicité qui s'occupera du plan de communication: conception des leaflets, panneaux, flyers, lettres aux riverains, articles de presse, site Internet, etc. Le processus de consultation bénéficie d'un budget de 450 000 € par an...

Les 3 phases de la concertation préalable:

- 1 Études préliminaires (ateliers de travail, découverte du réseau à bicyclette).
- 2 Présentation de plusieurs options et alternatives.
- 3 Affinement du projet choisi en fonction des remarques.

Mais revenons aux outils de communication utilisés... Ceux-ci sont nombreux et agencés différemment en fonction du stade d'avancement du projet. Parallèlement à une démarche globale de sensibilisation vers

le grand public, la CUS organise également une concertation avec les associations à tous les stades avec recueil d'avis.

- Les réunions ateliers rassemblent les représentants des groupes et associations: 80 associations locales, syndicats de propriété, organismes socio-professionnels et socioculturels dans un objectif d'échange d'idées. Les registres permettent de recueillir l'avis de la population. Ils sont analysés par le service tram avec parfois l'appel à des services extérieurs pour l'analyse des remarques.



Journaux d'information sur le tram de Strasbourg.

La participation à toutes les sauces... Comment réussir la mayonnaise bruxelloise ?



Site propre du tram dans le piétonnier de Strasbourg.

- Les réunions publiques se tiennent dans les quartiers et les communes desservies. Elles permettent une présentation détaillée des enjeux du projet et un débat.
- Le « bus mobile » s'arrête dans les quartiers, sur les marchés. Le service tram est présent pour donner des explications.
- Des expositions itinérantes sont organisées dans plusieurs lieux avec panneaux d'informations, permanence technique et registre pour les remarques. Les panneaux présentent le projet d'extension de tramway. Des fiches et des urnes permettent de s'exprimer.

● Informations écrites : de nombreuses plaquettes spécifiques d'informations sont éditées par quartier. Le journal « Strasbourg magazine » est, lui, distribué sur l'ensemble de l'agglomération.

S'ajoutent à cela les techniques plus « modernes » : information sous format vidéo, site Internet, numéro d'appel téléphonique.

Bâle Les ateliers d'innovation au service de la qualité "de ville"

C'est lors de notre visite à Bâle que nous avons « plongé » dans la participation citoyenne au sens de la véritable co-production d'un projet entre autorités et habitants.

Ecoss, un bureau de conseil, apportant son soutien aux institutions publiques lors de la conception et la mise en œuvre de stratégie de participation, a utilisé des techniques poussées tels les ateliers d'innovation et les conférences de consensus, afin de construire, dès la base, un projet de développement local (Agenda 21) à Bâle et à Lausanne.

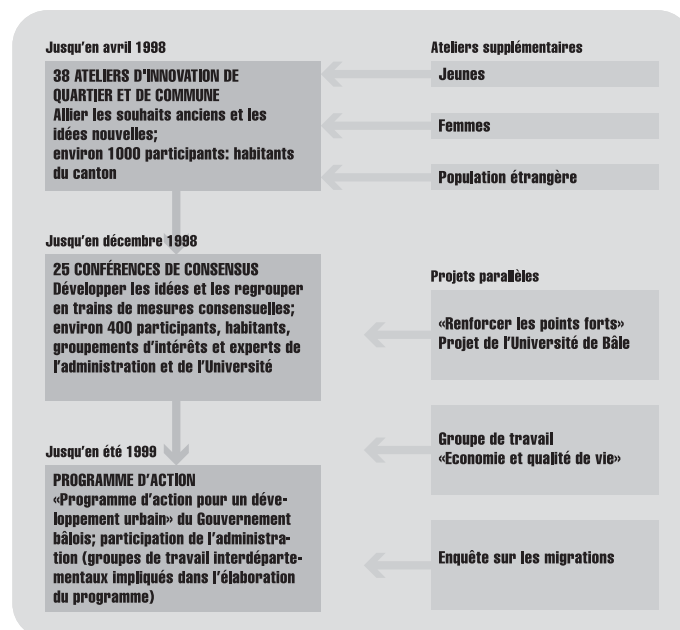
Le projet « Werkstadt Basel » a démarré en 1997, pour contrecarrer l'exode urbain. Les autorités ont invité tous les habitants de Bâle-Ville à participer à 38 ateliers d'innovation entre 1997 et 1998. Environ mille personnes y ont développé plus de 400 idées qui, discutées en 1999 lors de 25 conférences de consensus,

ont abouti à un programme d'action comprenant 200 projets. Actuellement, une grande partie des mesures élaborées sont en voie de concrétisation ou ont déjà vu le jour. Dans le domaine « urbanisme et transport », il s'agit par exemple de la création de « rues de rencontre », zones piétonnes, réaménagement de rues, limitation de circulation dans les quartiers d'habitation, création de park & rides...

La recette du succès? Le projet a été fortement soutenu par les responsables politiques, qui se sont engagés à mettre en œuvre les résultats du processus de dialogue avec la population. Les autorités ont exploité les contacts avec les organisations et associations locales pour implanter le processus de dialogue dans les quartiers. Ecoss a également développé des techniques permettant de joindre les minorités ethniques, les femmes et les enfants...

Attardons-nous davantage sur les ateliers d'innovation qui constituent une technique de participation fort intéressante. De quoi s'agit-il?

Les 38 ateliers d'innovation (environ deux par quartier) ont constitué la base du projet. Chaque atelier dure en moyenne 7 heures. Dans une première phase, les participants sont invités à poser un diagnostic, à donner leurs doléances et critiques de la situation existante. Au cours de la phase suivante, ils peuvent laisser libre cours à leur créativité, exprimer leurs visions et idées. La troisième partie permet de concilier le diagnostic « terre à terre » de la première phase et les idées « utopiques » de la deuxième. L'objectif de ces ateliers est de produire un maximum de pistes et idées.



Fonctionnement de la procédure de participation mise en œuvre à Bâle.

Camille Thiry

Une écluse à bus vivante pour le plan de mobilité!



«Ceci est une écluse à bus, laissons passer les transports en commun!», le slogan, imprimé sur une grande banderole fixée sur deux blocs de béton annonce la couleur : aujourd'hui, les automobilistes n'utiliseront pas l'écluse à bus comme by-pass...

Depuis mi-avril, la commune de Saint-Josse teste son plan communal de mobilité.

Ce plan vise à améliorer le calme et la convivialité des quartiers, augmenter le confort et la sécurité de déplacement pour les usagers faibles ainsi que la vitesse commerciale des transports en commun.

La commune met en œuvre une série de mesures importantes pendant 6 mois : création de zones réservées au bus, création d'un piétonnier rue du Mérinos, inversion de sens uniques pour barrer la route au trafic de transit... Afin de vérifier leur intérêt pour une implantation définitive.

Hélas, certains éléments du test ne sont pas respectés par les usagers, comme le tronçon de la rue des Moissons réservé aux bus devant le square Steurs, que tous les véhicules continuent à emprunter...

Pour que ce plan de mobilité soit testé de manière objective, le BRAL

et IEB se sont transformés pour une heure en écluse à bus vivante. Deux portes «*coulissantes*» ferment chaque entrée du rétrécissement de voirie devant le square, barrant l'entrée aux voitures, s'ouvrant pour les bus et vélos.

Réaction très positive des cyclistes, chauffeurs de bus. Grogne par contre

du côté des automobilistes, véhicules de transit mais également habitants mécontents: «*depuis le début du test, avec les sens uniques, écluse à bus etc., je mets le double du temps pour parcourir un kilomètre en voiture.*» Effectivement, l'objectif du plan est bien d'augmenter la convivialité des déplacements doux et la tranquillité du quartier, pas d'encourager les habitants à réaliser de courts déplacements en voiture... Pas de mobilité durable sans quelques efforts et changements de mentalité...

Camille Thiry

Malibran aux soins intensifs

Le besoin d'espaces verts ouverts au public dans le quartier Malibran est réel. Les jardins de la Maison de Soins et de Repos de l'Espace Malibran pourraient y répondre. Quand les mutualités chrétiennes ont projeté de rénover le site et de le vendre, les responsables du contrat de quartier y ont vu l'occasion de créer un parc. A leur demande et à celle de la commune, l'architecte a adapté

ses plans pour minimiser l'emprise du bâti sur le parc de manière à le rendre accessible partiellement au quartier. Mais le nouvel acquéreur craint le contact entre les pensionnaires et le monde extérieur!

C'est devant la Commission de concertation, ce 29 juin, que les riverains ont tenté de négocier un mode d'accès autorisé.

Sarah Duray

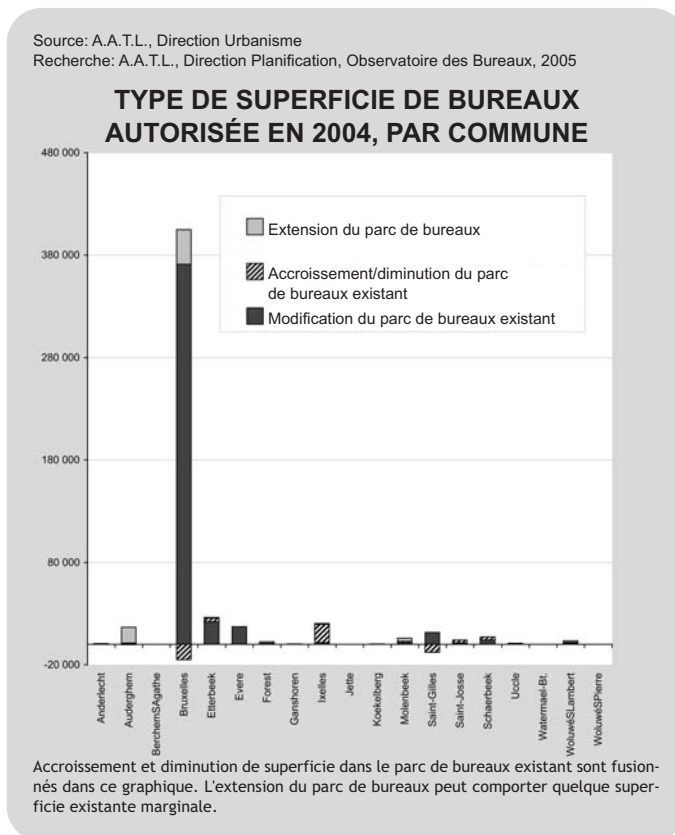
La demande de bureaux se tassera demain

L'Observatoire des Bureaux joue un rôle de prévision. En effet, il permet d'anticiper avec précision les surfaces qui seront mises sur le marché dans les trois ou quatre années à venir. Il s'avère un outil précieux pour la planification.

Que nous apprend l'édition 2004 de l'Observatoire des Bureaux?

Actuellement l'offre présente et à venir, issue des permis accordés il y a deux ou trois ans, est encore abondante face à une demande qui fléchit. Ainsi l'année 2004 est une année d'adaptation à la conjoncture. La part de la construction sur de nouveaux sites est réduite (à peine 50 000 m² sur 499 000 m², principalement à Bruxelles-Ville et à Auderghem), par contre la rénovation des bâtiments anciens atteint un rythme exceptionnel par rapport aux années précédentes déjà fort satisfaisantes à cet égard. Cette année, la morosité du marché (locatif) est contredite par les investissements dont la transformation des 160 000 m² de la tour des Finances ne constitue qu'un supplément à la moyenne des 250 000 m² rénovés chaque année. Cette tendance se maintiendrait à l'avenir également puisqu'il est question de moderniser le Manhattan Center et la tour Astro. L'Observatoire prévoit: « pour l'élargissement réalisé et prochain (13 pays), les besoins estimés à 160 000 m² par les institutions européennes et le plan régional de développement sont largement rencontrés avec les disponibilités actuelles et les projets en chantier. »

Deux constats. La rénovation des



bâtiments administratifs anciens dans la ville est favorisée par la « concurrence engendrée par les vides locatifs, nettement moins importants qu'en périphérie, qui a entraîné une recrudescence des projets de rénovation ». De plus, cet engouement pour la rénovation des immeubles mal pourvus en parkings souligne la confiance dans les avantages de la centralité. En effet, ce choix révèle l'importance grandissante des critères d'accessibilité du centre par les transports en commun. A contrario, la densification dans les parcs d'affaires, comme par exemple aux alentours de l'aéroport, pose désormais problème pour y accéder en automobile.

La réimplantation des ministères fédéraux est couplée à la réorientation des modes de déplacement souhaitée par la Région. Elle se poursuit aux abords immédiats des gares du Midi et du Nord. L'Observatoire signale « que le secteur public occupe, une fois de plus, des immeubles n'ayant pas trouvé preneurs dans le secteur privé ».

Les surfaces de bureaux annoncées

pour les prochaines années incitent à la prudence. En s'appuyant sur l'Observatoire des bureaux, l'autorité publique a la capacité d'exercer un rôle régulateur sur la croissance. Dans ce sens, Inter-Environnement Bruxelles demande dans l'immédiat au Gouvernement de ne pas précipiter la programmation de trop de bureaux (en particulier dans les zones d'intérêt régional Hélicopter et Tour & Taxis). Une solution à plus long terme consiste aussi, selon IEB, à instaurer une révision périodique des plans particuliers d'affectation du sol ce qui permettrait de corriger, au vu des évolutions, les surfaces dévolues aux bureaux.

Almos Mihaly

L'Observatoire des Bureaux⁽¹⁾ a pour mission d'étudier le développement du secteur immobilier de bureau. Au sein de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement, ce service analyse la variation des surfaces affectées aux bureaux. Celles-ci fluctuent en effet au gré des autorisations accordées pour les permis d'urbanisme. L'Observatoire tient également à jour un répertoire accessible sur Internet⁽²⁾ qui permet de connaître les surfaces encore disponibles et constructibles dans les zones de logement déterminées par le PRAS.

(1) Le bilan est disponible sur simple demande auprès de l'AATL (02/204 23 18) ou consultable sur le site: www.bruxelles.irisnet.be/fr/region_de_bruxelles-capitale/statistiques.shtml

(2) Le solde de bureaux admissibles mis à jour peut être consulté sur le site de la Région bruxelloise: <http://195.244.170.21/PRASCASBAFR/viewer.htm>

Incendies : sonner l'alarme

Tous les logements sur le marché locatif devront être équipés de détecteurs de fumée dès le 1^{er} juillet 2005. Cette installation à charge du propriétaire est obligatoire. Elle est aussi peu onéreuse que justifiée.

C'est au regard des chiffres que l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale trouve toute sa justification. L'installation de détecteurs de fumées dans un logement permet de réduire considérablement le nombre de victimes lors des incendies. Pour 1000 incendies domestiques, on dénombre trois victimes dans des logements équipés de détecteurs alors que neuf victimes sont recensées dans des logements non équipés. Le détecteur de fumée sauve d'autant plus de vies que ce ne sont pas les flammes mais les fumées qui provoquent les accidents. L'étourdissement suivi de l'asphyxie est plus meurtrier que les brûlures aux flammes. Du point de vue matériel enfin, le détecteur raccourcit le temps de réaction face au début d'incendie, ce qui aura le mérite de limiter fortement les dégâts.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a donc statué sur un arrêté qui entre en vigueur ce 1^{er} juillet 2005. A ne pas confondre avec les réglementations dans les autres régions du pays. Cette obligation d'installation de détecteurs dans les logements locatifs s'accompagne bien entendu de certaines précisions réglementaires pour augmenter l'efficacité de cette mesure de sécurité.



Un détecteur doit être placé dans chaque pièce se trouvant sur le chemin d'évacuation. Le chemin d'évacuation est le parcours qui sera suivi depuis la ou les chambres à coucher jusqu'à la porte d'entrée. Si la visibilité est obstruée par les fumées, l'habitant doit pouvoir se diriger vers la sortie en s'orientant grâce aux sources sonores.

Les détecteurs ioniques, émettant une source radioactive, ne sont pas réglementaires. Seuls sont réglementaires les détecteurs optiques, plus efficaces, agréés par BOSEC (Belgian Organisation for Security Certification) ou un autre organisme européen similaire.

Le détecteur est alimenté soit par une batterie au lithium garantie 5 ans avec signal sonore quand elle doit être remplacée, soit par le circuit électrique avec batterie de secours en cas de panne de courant.

Les propriétaires sont tenus de remplacer les détecteurs après 10 ans et les plus anticipatifs d'entre eux qui auraient installés des détecteurs hors norme avant le 5 mai 2004 auront jusqu'au 1^{er} janvier 2010 pour changer d'installation.

L'acquisition des détecteurs ne relève pas du parcours du combattant. Ou du moins pas encore. Leur prix est raisonnable puisqu'il oscille entre 15 et 20 € et leur installation est à la portée de tous. Dans le réseau de la grande distribution du bricolage par exemple, les détecteurs en règles sont venus remplacer dans les rayons les modèles déçus. Des vendeurs sont au courant de la nouvelle législation et sont donc à même d'aiguiller le client soucieux de la sécurité de ses locataires.

Rien n'empêche d'ailleurs ce dernier de rappeler au propriétaire distrait ses nouvelles obligations, ou de lui signaler les éventuels dysfonctionnements de l'installation. Que ce soit par souci de la sécurité ou par respect de la réglementation, il n'y a pas lieu de traîner à équiper son bien.

François Dewez

Informations

- Service prévention d'incendie du Service d'incendie bruxellois : 02/2088430.
- Fondation belge des brûlures : www.brulures.be

Sauvegarde et existence durable de la cité

La dernière cité d'artistes du XIX^e siècle à Bruxelles, se trouve à Saint-Josse, à la limite du quartier européen. Ce lieu hors du commun, est à l'abri des regards, le long d'une rue pavée où s'enfoncent en intérieur d'îlot d'immenses bâtiments industriels aux larges baies vitrées. Une sorte de village d'artistes.

Poussez la porte rouge du 37, rue de la Charité. Bienvenue. Vous êtes à la cité Mommen, un écrin social où, depuis plus d'un siècle, l'art naît. Ce sont 30 ateliers et ateliers-logements où vivent et créent des artistes toutes disciplines, générations et nationalités confondues.

Histoire

La cité Mommen a commencé son existence à la fin du XIX^e siècle à l'initiative de Félix Mommen, fabricant de matériel artistique et mécène. Celui-ci conçut, attendant à ses propres ateliers, des ateliers destinés aux artistes et loués à prix bas. Une réponse sociale à un besoin matériel fondamental des artistes. Aujourd'hui, la cité Mommen est un des exemples les plus frappants de cité d'artistes en Europe qui s'est conservée et développée naturellement pendant plus d'un siècle. C'est le dernier lieu d'artistes du XIX^e siècle, toujours actif à Bruxelles. Un patrimoine « vivant » rare.

Pourtant, depuis plus d'un an, une alerte a été lancée.

Du social au haut standing! Transformation de l'identité artistique du lieu? Que se passe-t-il à Bruxelles?

Problématique

Depuis 1988, les propriétaires de la cité Mommen sont des promoteurs. Leur projet immobilier signe aujourd'hui



1996 : pendant la rénovation extérieure des ateliers classés.

d'hui la fin de la cité d'artistes. Leurs intentions sont désormais claires : congédier tous les artistes pour permettre une rénovation radicale, la transformation des ateliers logements en appartements de haut standing, bureaux... des espaces qui ne sont plus destinés aux artistes.

A la cité, on s'interroge : « *Qu'en est-il des promesses des promoteurs de rénover et maintenir la cité d'artistes? Qu'en est-il des charges d'urbanisme? Qu'en est-il du classement du bâtiment pour sa valeur historique et artistique?* »

Et où vont aller les artistes? Bruxelles, capitale de l'Europe? Bruxelles pour qui? Partout, dans cette ville, les espaces d'habitation et de création à prix abordables ne cessent de disparaître.

Projet

Compte tenu de l'histoire du lieu, de ses valeurs, de sa nécessité à Bruxelles, nous (artistes habitant la cité et autres) refusons que la cité Mommen disparaisse. Nous avons créé une association sans but lucratif nommée « *Ateliers Mommen* ». Son objectif : permettre à la cité de continuer son existence avec les artistes pour encore

très longtemps. L'association développe un projet de sauvegarde pour l'existence durable de la cité Mommen. Celui-ci consiste en une rénovation minimale et l'achat éthique de la cité. C'est-à-dire un achat qui préserve son identité artistique et sociale tout comme sa spécificité actuelle.

Pour réaliser ce projet, l'asbl est directement entrée en négociation avec les propriétaires. Ces derniers ont accepté de vendre leur société dont l'actif est la cité d'artistes. 9 mois ont été donnés à l'asbl pour réunir 3 millions d'euros. Si à l'échéance du délai, le 31 mai 2005, l'asbl ne proposait aucun montage financier convainquant, ils reprendraient leur projet immobilier.

L'association s'est engagée à trouver des financements pour préserver le lieu pour la communauté artistique.

Compte tenu du caractère social et de l'intérêt général de la cité, l'asbl s'est surtout tournée vers les autorités publiques, principalement la Commune de Saint-Josse.

Un an et demi de travail de l'asbl ; un soutien médiatique permanent ; des groupes de travail avec des acteurs associatifs, privés et publics ; le soutien

d'artistes Mommen



LES ATELIERS MOMMEN ASBL

juridique d'avocats de Allen & Overy; des manifestations artistiques; un soutien moral de nombreuses personnes et associations,... Le sauvetage de la cité Mommen devient une réalité de

plus en plus concrète.

Aujourd'hui les propriétaires ont accordé à l'asbl un délai supplémentaire de 10 mois (30 mars 2006) pour faire aboutir le projet. La Commune de Saint-Josse s'est proposée (avec l'aide potentielle du fédéral et Triodos bank) de racheter la société des propriétaires. Cela via la création d'une nouvelle structure : une régie communale autonome. Cette régie a jusqu'au 31 décembre 2005 pour lever l'option d'achat et sauver la cité d'artistes.

L'asbl propose un projet innovant, un défi qu'il est temps de relever à Bruxelles.

La cité Mommen pourrait devenir parmi les premiers ateliers-logements sociaux pour artistes appartenant au domaine public.

L'association travaille actuellement sur un mode de fonctionnement des lieux où elle pourrait apporter ses compétences en matière de gestion artistique... cela pour que la cité reste proche des artistes, qu'ils s'y reconnaissent et aient envie d'y vivre.

Cela aussi pour continuer son travail commencé depuis plus d'un an : inscrire la cité Mommen dans les réseaux d'artistes et permettre une ouverture sur l'extérieur proche de l'esprit du lieu. L'asbl met, en effet, à disposition des artistes de Bruxelles et d'ailleurs, un espace semi-public dans la cité. L'art y est un processus de créations permanentes, de recherches basées sur l'échange et la rencontre.

La sauvegarde est en bonne voie, les péripéties continuent....

A bientôt.

Les ateliers Mommen asbl

Contact

Ateliers Mommen, rue de la Charité, 37, 1210 Bruxelles. Tél. : 02/2184895 (bureau de l'asbl). Virginie Schoëff ou Jean-Louis Struyf.

<http://ateliersmommen.collectifs.net>
ateliersmommen@collectifs.net

Remue-ménage rue des Vierges

Les immeubles en ruine sis rue des Vierges, 3-5, 7, 9, 11, 13, 15, et impasse des Lunettes, 4a et 1 sont inclus dans le plan d'expropriation que la Ville vient d'adopter dans le cadre du Contrat de quartier Notre-Dame au Rouge-Van Artevelde. Le programme y prévoit la réalisation de 7 maisons unifamiliales.

Entre-temps, le propriétaire responsable du pourrissement de l'îlot a introduit un projet de 21 logements, régularisant une partie des travaux qu'il réalise en infraction depuis 1991. Si la Ville a demandé une caution bancaire pour garantir la bonne fin des travaux, les riverains dénoncent l'incohérence des autorités.



Ce vendredi 17 juin, les habitants ont organisé une action pour dénoncer la non-conformité du projet avec le contrat de quartier.

Car le programme du contrat de quartier, qui a été approuvé par tous (Ville de Bruxelles, Région, habitants, associations), n'est pas respecté.

Le projet à l'enquête aujourd'hui,

d'une qualité architecturale médiocre, est mal intégré et ne répond pas aux besoins du quartier.

Pour manifester leur mécontentement, le comité d'habitants et la maison de quartier ont organisé une après-midi d'information dans la rue, où a circulé une pétition à l'attention de la Commission de concertation. Les autorités communales ont été conviées à l'événement.

La Ville avait déjà pris une heureuse initiative en expropriant ces immeubles. La Commission de concertation, réunie ce 21 juin, a rendu un avis défavorable.

Sarah Duray

Un livre blanc pour la ville



Publié par « *Projet de politique urbaine de la Communauté flamande* », ce volume rassemble les travaux d'une task force mise en place en 2000 pour déterminer « *les évolutions souhaitées durant les années à venir afin d'évoluer vers des villes plus dynamiques, plus équilibrées et plus durables* ». Basée sur le savoir-faire académique avant tout, l'étude a cependant bénéficié de la participation de responsables politiques, de fonctionnaires et d'acteurs locaux. Après un long travail en ateliers – au nombre de 14, ce qui démontre l'importance et la diversité des enjeux – un conseil de ré-

daction a finalisé le texte en une vision qui se veut intégrée de la ville et de l'urbanité. En 240 pages très denses, on trouve d'abord un descriptif des six visages de la ville à considérer : la ville bâtie, publique, entreprenante, solidaire, multiculturelle, participative qui déboucherait sur une ville précurseur de la société nouvelle. Deux chapitres sont ensuite consacrés à la liaison ville-politique et aux politiques souhaitables à mettre en œuvre à travers trois principes : la densité, la diversité et la démocratie.

Le quatrième chapitre ouvre le débat autour du projet urbain avec ses enjeux, son objet et la méthode à mettre en œuvre. La définition de quelques critères plus qualitatifs que quantitatifs comme la mise en place

de synergies, la médiation ou la visibilité. L'exemple du quartier « *Brabant* » à Bruxelles montre les possibilités offertes et plus ou moins saisies.

Le dernier chapitre décrit la liaison parfois ardue entre administration et citoyenneté dans ce qui serait une république urbaine, la démocratie urbaine actuelle étant ressentie comme plus préoccupée d'elle-même que des citoyens. Un très intéressant chapitre – de notre point de vue – est consacré aux « *réactions aux initiatives des citoyens* » ainsi qu'à la « *démocratie participative dans les quartiers* », y compris la « *démocratie participative dans le budget de la Ville* » mais aussi la participation à la planification pouvant mener à une planification interactive. En conclusion, ce livre blanc se définit comme une « *appel à l'imagination des habitants et des usagers de la Ville, à l'énergie des gestionnaires et des hommes et des femmes politiques, à l'implication de la société civile sociale* ». Beau programme, ce livre est plein d'enseignements pas aussi théoriques qu'on aurait pu le craindre ; il sera sans doute une livre de référence pour qui veut repenser la Ville. Il s'agit de villes flamandes mais dans cette analyse, Bruxelles est considérée comme telle.

J. G.

« *Le siècle de la Ville, De la république urbaine et de la ville trame* », Livre blanc publié par le « *Projet politique urbaine* », administration des Affaires étrangères, Ministère de la Communauté flamande, 2004, 240 pages.

Avis aux abonnés par domiciliation bancaire

Vous aurez sans doute remarqué que le montant de votre abonnement n'a pas été prélevé de votre compte depuis le mois de mars. Des problèmes informatiques nous ont empêché d'effectuer cette opération à temps. Nous préleverons donc début juillet

le montant de votre abonnement pour les mois d'avril, mai et juin, soit 5,25 €. Le prélèvement de juillet se fera à la fin du mois. Les prélèvements reprendront ensuite leur cours normal. Veuillez nous excuser de ce désagrément.

visites guidées

Arau

- *Bruxelles 1900 – Art Nouveau.* Tous les samedis de juillet et août*.
 - *Art Nouveau et espaces publics à Schaerbeek.* Le 31 juillet.
 - *Le berceau de l'Art Nouveau.* Le 14 août.
 - *Saint-Gilles Art Nouveau.* Le 17 juillet.
 - *Les Marolles.* Le 24 juillet.
 - *La Grand-Place et ses Quartiers.* Le 7 août.
 - *Vivre à Bruxelles.* Le 21 août. A 14h sauf * à 10h.
- Infos: 02/219 3345 ou www.arau.org

Arkadia.be

- *INR – la Maison de la Radio: «Le paquebot Flagey».* Le 16 juillet*.
 - *Le cimetière de Laeken.* Le 17 juillet.
 - *Bruxelles Aristocratique: «Le Sablon et ses abords».* Le 23 juillet.
 - *La promenade du Bourgeois Gentilhomme.* Le 6 août. A 15h sauf * à 16h.
- Infos: 02/537 6777 ou www.asbl-arkadia.be

Ixelles Patrimoine

- *Art Déco et Modernisme* (en collaboration avec ProVelo). Le 21 août à 14h30.
- Infos: Service de la Culture d'Ixelles, 02/515 6463.

La Fonderie

- *L'écluse de Zemst.* Tous les mardis de juillet et août à 9h.
 - *Les moussillons lèvent l'ancre.* Tous les mardis de juillet et août.
 - *Un port en pleine expansion.* Tous les jeudis de juillet et août.
 - *Le port et les canaux bruxellois.* Tous les dimanches de juillet et août.
 - *Démocratie: une longue histoire déjà.* Les 15, 23 juillet et 19 août*.
 - *Le quartier Sainte-Catherine.* Les 22 juillet et 26 août*.
 - *Les bières bruxelloises, de la Gueuze à la Pils.* Les 23 juillet et 27 août.
 - *Le chocolat, l'or noir des Bruxellois.* Les 23 juillet et 27 août.
 - *Le site de Tour & Taxis.* Les 23 juillet et 27 août.
 - *Le port en musique.* Le 5 août*.
 - *La Grand-Place.* Le 12 août*.
- A 14h sauf * à 20h30.
- Infos: 02/410 9950 ou www.lafonderie.be

Pro Velo

- *Les cimetières de Bruxelles.* Les 16 juillet et 20 août*.
 - *Tervueren, la colonie verte de Léopold II.* Les 16 juillet et 20 août.
 - *La forêt de Soignes: un lieu plein d'histoire.* Le 17 juillet.
 - *Art Nouveau à Schaerbeek et dans les squares.* Le 17 juillet.
 - *Les deux Woluwe.* Le 23 juillet.
 - *Bières et brasseries à Bruxelles.* Les 23 juillet et 6, 27 août.
 - *De La Cambre à La Hulpe.* Les 24 juillet et 14, 28 août.
 - *Bruxelles, cité et jardins.* Le 24 juillet.
 - *Moambe et Thé à la menthe.* Les 30 juillet et 13 août*.
 - *Les mystères verts du nord de Bruxelles.* Les 30 juillet et 27 août.
 - *Châteaux et Abbayes.* Le 31 juillet.
 - *Les Francs-Maçons à Bruxelles.* Le 31 juillet.
 - *Vélo-parcours santé: vallée de la Woluwe.* Le 6 août.
 - *Balade contée en forêt de Soignes.* Le 7 août.
 - *Les sgraffites dans les façades Art Nouveau.* Le 7 août.
 - *Neerpede aux portes du Pajottenland.* Le 13 août.
 - *Art Nouveau à Ixelles et à Saint-Gilles.* Le 14 août.
 - *Week-end Leuven.* Les 20 et 21 août.
 - *Uccle, Linkebeek et Beersel.* Le 21 août.
 - *Art Nouveau: zoom sur Gustave Strauven.* Le 21 août.
 - *L'architecture à Bruxelles vue par Joël Claisse.* Le 28 août.
- A 14h sauf * à 10h30.
- Infos: 02/502 7355 ou www.provelo.org

Laeken Découverte

- *Le cimetière de Laeken et ses deux églises.* Les 17 juillet et 21 août.
 - *Le plateau du Heysel, de la Cité modèle à l'Atomium.* Les 14 juillet et 28 août.
 - *De Tour & Taxis au Domaine royal: le patrimoine industriel de Laeken.* Le 31 juillet.
 - *Habiter Laeken: maisons bourgeoises et logements populaires.* Le 7 août.
 - *Léopold II urbaniste, propriétaire et promoteur à Laeken.* Le 14 août.
- A 14h15.
- Infos: 0479/39 77 15 ou laekendecouverte@coditel.net

Le Bus bavard

- *Clair Delune à Ixelles.* Le 17 juillet à 14 h 30.
 - *Etre belge? Toute une histoire...!* Le 21 juillet à 10h30.
 - *Point de vue et images de Laeken.* Le 24 juillet à 14 h 30.
 - *La Cambre, Dieleghem, les Carmes de Bruxelles...: c'est l'abbaye qui fait le moine!* Le 7 août à 14h30.
 - *Parcours bavard dans le monde du silence...* Le 14 août à 10h30.
 - *Bonnes bières et vieilles pierres en terre hennuyère.* Le 15 août.
 - *Schaerbeek, fleuron de l'architecture au 19^e siècle.* Le 21 août à 14h30.
 - *Quand les estaminets racontent Bruxelles.* Le 26 août à 20h.
 - *Légendes, flauwskes et carabistouilles.* Le 28 août à 14h30.
- Infos: 02/673 1835 ou www.busbavard.be

Librairie Tropismes

- *Le néo-classicisme durant la période hollandaise.* Le 16 juillet.
 - *Le néo-classicisme et les bouleversements urbanistiques (1^e partie).* Le 20 août.
- A 14h. Infos: 02/227 3400.

Voir et Dire Bruxelles

Six associations bruxelloises de tourisme à thème (Arau, Arkadia.be, Itinéraires, La Fonderie, Le Bus bavard et Pro Vélo) offrent un éventail de promenades Art Nouveau dans le cadre de «*Bruxelles 2005 Vivre l'Art Nouveau*», jusqu'au 30 octobre. Programme disponible sur dépliant au 0476/43 36 32 ou internet, www.voiretdirebruxelles.be

promenades nature

Le Houtweg

- *Visite du potager biologique.* Le 16 juillet à 14h.
- Infos: Cebe, 02/460 3854.

Le Moulin d'Evere

- *Visite du Jardin des plantes condimentaires.* Le 23 juillet à 14h, rendez-vous rue du Moulin à Vent (au pied du Moulin).

Le Vogelzang

- *Soirée «Papillons nocturnes».* Le 20 août à 20h30.
 - *Initiation à l'entomologie.* Le 21 août à 14h.
- Infos: CCN Vogelzang, 02/640 1924.

Le Poelbos et le marais de Jette

Découvertes de deux réserves naturelles. Le 6 août à 14h.

Infos: Cebo, 02/245 5500.

nature

Creuser une mare

Exercice pratique dans le jardin d'un particulier à Auderghem. Le 16 juillet à 14h.

Infos: Natagora, 02/245 5500.

La Nuit européenne des Chauves-Souris

Plecotus, le groupe-travail «*chauve-souris*» de Natagora, vous invite à mieux connaître ces mammifères en allant à leur rencontre le 27 août dans trois sites à Bruxelles.

- *Domaine des Silex, Watermael-Boitsfort:* projection vidéo, exposé et balade nocturne à partir de 20h30.

Infos: IBGE, 02/775 75 75.

- *Rouge-Cloître, Auderghem:* projection vidéo, balade nocturne, petite restauration, à partir de 20h30.

Infos: 02/775 75 75.

- *Réserve du Moeraske, Evere:* projection vidéo, exposé, balade nocturne le long des étangs, à partir de 20h.

Infos: Cebe, 02/242 50 43.

expos

Les Mystères de l'Ommegang

Bruxelles en Scène, organise, avec la Société Royale de l'Ommegang, une exposition sur l'origine de cet événement folklorique bruxellois: costumes d'époque, éléments de la parade historique et folklorique, peintures humoristiques dessinées par les artistes de l'époque,... Du 15 juillet au 30 septembre, du mardi au vendredi de 14 à 18h, les samedi et dimanche de 11 à 18h, dans les sous-sols de la Galerie de la Reine (n° 17). Infos: 02/502 0973.

Appel aux associations membres

Vous organisez des visites guidées, conférences, cours, rencontres, ateliers ou activités pratiques? Communiquez-nous les informations utiles suffisamment à l'avance pour en publier l'annonce.



Rédacteur en chef : Almos Mihaly, avec la collaboration de Raymond Boudru, Anne Deflairière, Gauthier Delpy, François Dewez, Sarah Duray, Isabelle Essers, Sébastien François, Isabelle Hochart, Philippe Meersseman, Philippe Mertens, Emilie Marquie, Catherine Maréchal, Dalila Riffi, Anne-France Rihoux, Camille Thiry et Roland Vande Poel.
Imprimerie : Auspert & Cie sprl.

En vous abonnant à Bruxelles en mouvement, vous contribuez à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur de la qualité de la vie en ville.

Coût de l'abonnement annuel au bimensuel Bruxelles en mouvements (23 numéros) : 22 €.
34 € avec facture. Étranger : 32 €. Abonnement de soutien : 52 €.

Mensuellement par domiciliation : 1,75 €. Prix au numéro : 1,25 € (inclut les frais de port).

Versements au compte 210-0090204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.

La participation sous toutes ses formes

À Bruxelles, la participation est trop souvent assimilée à des réunions où peu de citoyens ont l'occasion ou la poigne pour s'exprimer. Peu d'outils et de techniques sont mis en place. L'originalité est rarement au rendez-vous, les deux principales formes proposées sont les réunions d'information et les enquêtes publiques qui arrivent bien souvent trop tard dans le processus. Il y a bien sûr des exceptions mais elles sont loin d'être légion. C'est d'autant plus regrettable qu'il existe quantité de manières pour donner la parole aux citoyens en amont de la décision.

Une réflexion sur le développement de la participation et son agencement dans le temps s'impose. Les élections communales approchent, c'est peut-être le moment de se pencher là-dessus !

Inter-Environnement Bruxelles a, dans cette optique, développé ces dernières années plusieurs projets, appelons-les « nouvelles formes de participation ». Il y a, tout d'abord,

des projets comme le développement d'une participation active du citoyen dans les Plans Communaux de Mobilité de trois communes : Anderlecht, Evere et Jette ou l'implication des habitants dans le schéma directeur de la gare de l'Ouest ou encore un projet de consultation préalable de la population qui débute avec la STIB.

Autant d'initiatives qui, grâce à l'appui des communes, de la Région ou de la STIB, permettent de développer des méthodologies innovantes de participation. D'autre part, Inter-Environnement Bruxelles a mis en place des initiatives où la participation se veut créative : les appels à projets « Quartiers Verts » et « Semaine de la Mobilité ». Depuis quatre ans, ces appels à projets à destination des comités de quartier et associations recueillent un succès grandissant. La formule porte ses fruits : en 2005 plus de quarante projets « mobilité » nous ont été envoyés !

Philippe Mertens

agenda

Paul Hankar, architecte d'intérieur

Le Fonds du Patrimoine culturel mobilier de la Fondation Roi Baudouin vient d'acquérir deux paravents dessinés en 1897 par Paul Hankar.

D'après le dessin publicitaire, ils furent réalisés pour le restaurant du « Grand Hôtel » à Bruxelles.

Les paravents sont exposés jusqu'au 2 octobre (tous les jours de 10 à 18h, sauf le lundi) au Pavillon Borgendael du Musée Bellevue, place des Palais.

A cette occasion, une publication présentant l'aspect décoration

dans l'œuvre de P. Hankar est disponible sur place au prix de 5€.

brochure

Formations en environnement

Inventaire des formations en Education à l'Environnement (ErE) et en Environnement 2005-2006. Un répertoire d'une cinquantaine de formations francophones : de quelques jours ou de plus d'une année ; consacrées à l'animation nature, au compostage, aux jeux, au développement durable, à la bio-construction, à la concertation,

aux économies d'énergie, à la communication en environnement, au vélo, à la gestion de l'environnement, à l'éco-consommation au bureau ou à la maison... ; proposées par différents organismes en Belgique et à l'étranger ; destinées aux jeunes, aux adultes, aux acteurs de l'éducation ou spécifiques aux chômeurs. Réalisé et diffusé gratuitement par le Réseau IDée asbl : 02/286 95 70 ou info@reseau-idee.be. Consultable sur le web : www.reseau-idee.be, rubrique agenda.